

**COORDINATION NATIONALE des Comités de Défense des
Hôpitaux et Maternités de Proximité**

Siège social : Hôtel de Ville – 12400 ST AFFRIQUE
SIREN : 503 711 988 - **SIRET** : 503 711 988 00017
Association agréée - Arrêté du 14/08/2008 - N2008AG0003
Site : <http://www.coordination-nationale.org>
Contact : postmaster@coordination-nationale.org



Président Michel ANTONY - Michel.Antony@wanadoo.fr
Adresse personnelle : 3 rue Labarbe 70200 MAGNY VERNOIS - Tel.03.84.62.91.65 - 09.62.51.02.57

Jeudi 15 octobre 2009

Communiqué
(Prière de publier ou de diffuser)

La Coordination nationale des comités de défense des hôpitaux et maternités de proximité tient à exprimer son soutien et son entière solidarité aux deux manifestants condamnés, le 13 octobre, à une amende pour de légères dégradations commises sur le bâtiment de la permanence du député Christian Ménard. Elle déplore que celui-ci, qui ne semble pas s'être montré particulièrement actif dans la défense des services de l'hôpital de Carhaix menacés de fermeture, n'oublie pas de porter plainte pour de légères dégradations. Elle estime que les deux manifestants qui viennent d'être condamnés ont participé à la défense du bien commun que sont les services hospitaliers de proximité. Dans le même temps, le gouvernement soutenu par M. Ménard continue à fermer des services hospitaliers, ce qui augmente les inégalités géographiques et sociales. Le mode de gestion imposé aux hôpitaux entraîne pour les personnels hospitaliers des conditions de travail de plus en plus dures menant à des suicides et des risques d'accident parmi les patients. La répression contre les défenseurs des hôpitaux de proximité ne résoudra rien et n'empêchera pas la nécessaire lutte pour des soins de qualité pour tous et partout.

Pour la Coordination nationale, le vice-président pour la région Bretagne,
Yves Jardin (02.98.92.30.63)